

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2022

Le mardi 7 juin 2022 à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué en date du mercredi 25 mai 2022, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe PONCET.

**Présents (12)** : Emilie ANXIONNAZ, Murielle BERLIOZ, Agnès BERNARDE, Guido DIETRICH, Sandrine DJOUDI, Anne FERRY, Marcel GIANNOTTY, Anne HISCOCK, Johan PANISSET, Jeffrey PATUREL, Christophe PONCET, Kristel VERRECCHIA.

**Procurations (3)** : Pierre-Alain CHARRETIER procuration à Marcel GIANNOTTY, Bruno DURET procuration à Emilie ANXIONNAZ, Sylvain PANISSET procuration à Johan PANISSET.

**Public : 4**

**Secrétaire de séance** : Anne FERRY

Monsieur le Maire propose

- **de rajouter 1 point** à l'ordre du jour :
    - CAUE : Convention d'accompagnement du Maître d'œuvre : Assistance après le choix de l'opérateur
  - **de supprimer les 2 points** ci-dessous de l'ordre du jour :
    - Tarifs cantine et périscolaire 2022/2023
    - La route de Grattepanche
- L'assemblée acceptent les modifications apportées à l'ordre du jour.

\*\*\*

### 27 - Approbation du compte rendu précédent

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

### 28 - Personnel : Recrutement au service administratif (secrétaire urbanisme) et à l'école (ATSEM)

Madame ANXIONNAZ fait le point sur les recrutements en cours.

Service administratif : Mme PERICART, secrétaire à l'urbanisme a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain. Une offre de candidature pour un poste à 28h a été lancée sur le site Emploi Territorial depuis 2 mois. Nous n'avons à ce jour reçu que 4 candidatures dont une seule d'un agent de la fonction publique. Les élus ont reçu cet agent. Celui-ci n'a jamais fait d'urbanisme mais a beaucoup d'autres compétences intéressantes pour la commune. Cependant Madame Anxionnaz explique que le Maire et les adjoints souhaiteraient essayer de relancer un appel à candidature par d'autres biais que le site dédié aux fonctionnaires (Site internet, réseaux sociaux, Pôle Emploi...) pour voir si d'autres candidatures arrivent et ainsi avoir la possibilité de faire un choix.

Service scolaire : Le contrat pour le poste d'Aide en classe et de ménage pourvu au 1<sup>er</sup> septembre dernier par Mme VIAL pour une année en CDD arrive à terme au 31 août prochain. Nous avons donc relancé l'appel à candidature. A ce jour 1 seule candidature, celle de Mme VIAL, nous est parvenue. Nous attendons la fin de la parution pour rencontrer Mme VIAL et d'autres candidats ou candidates. Mme VIAL est très appréciée de l'équipe pédagogique, de ses collègues et de la mairie.

*Monsieur Johan PANISSET et Madame Murielle BERLIOZ rejoignent la salle des délibérations ce qui porte le nombre de présents à 12 et le nombre de votants à 15*

### 29 - 19/2022 – Tirage au sort des Jurés d'Assise pour l'élaboration de la liste des jurés d'assises de l'année 2022

Monsieur le Maire explique à l'assemblée le fonctionnement et le rôle des jurés d'assises :

Les jurés sont des citoyens tirés au sort sur les listes électorales. Ils participent aux côtés des magistrats professionnels au jugement des crimes, au sein de la cour d'assises. Ils exercent pleinement la fonction de juge pendant cette période. Les personnes retenues pour siéger après la procédure de sélection sont obligées de siéger, sauf s'ils invoquent un motif grave qui les en empêche. Les jurés qui siègent ont des obligations et ils peuvent percevoir des indemnités compensatoires. Les jurés d'assises siègent aux audiences et participent aux délibérations à l'issue desquelles ils votent à bulletin secret avec les autres jurés et les magistrats.

Tout administré de la commune peut être tiré au sort pour exercer la fonction de juré d'assises s'il remplit toutes les conditions suivantes :

- Etre de nationalité française,
- Avoir au moins 23 ans,
- Savoir lire et écrire en français,
- Ne pas se trouver pas dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de juré.

Il existe une cour d'assises par département.

Les maires de chacune des communes du département dont dépend la cour d'assises établissent d'abord une liste préparatoire. Ils avertissent par courrier les électeurs qui figurent sur cette liste préparatoire. Enfin, ils transmettent la liste au greffe de la cour d'assises.

Après avoir expliqué le fonctionnement et le rôle des jurés d'assise à l'assemblée,

Vu le Code de procédure pénale et notamment ses articles 255 à 267,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF-DCI-BCAR-2022-216 du 22 avril 2022 relatif à la répartition et à l'élaboration de la liste des Jurés d'assises,

*Entendu l'exposé,  
Le Conseil Municipal*

- **Procède**, à partir de la liste électorale au tirage au sort de 3 personnes pour la constitution de la liste susvisée.
- Monsieur le Maire, **effectue une première vérification** (âge, nationalité,...) des 3 tirés au sort.
- Ont été tirés au sort :
  - **Mme BURIDANT épouse ROUVILLER Claudia**, née le 14 mars 1969 à Lille et domiciliée 750 route des Combes
  - **M. FOGOLA-GREGORIS Yoann** né le 18 avril 1989 à Annecy et domicilié 235 route du Bret
  - **M. RUFFIER Sylvain** né le 2 août 1979 à Nantua et domicilié 180 rue de Lépine
- **Dit** que les 3 personnes ci-dessus seront averties par courrier et la liste transmise au greffe du tribunal judiciaire d'Annecy par mail avant le 15 juillet 2022 comme demandé dans la circulaire du 22 avril 2022.

### 30 – 20/2022 - Café de la Poste : Demande de Subvention au Département (CDAS) et à la Région

Monsieur le Maire rapporte à l'assemblée la demande des gérants du Café de la Poste qui souhaitent remettre aux normes de sécurité et d'accessibilité le local servant à préparer les repas. Ils demandent à la commune si elle peut participer pour la part travaux sur le bâtiment, quant à eux ils prendront en charge la part concernant le matériel professionnel spécifique à l'élaboration des repas. Monsieur le Maire explique que le mur de soutènement situé sous la terrasse doit être mis en sécurité aussi et propose de faire tous les travaux en même temps pour ne pas empêcher trop longtemps l'accès aux services pour la population tels que le relais de la poste ou le dépôt de pain ou la restauration sur place ou à emporter. Le Café de la Poste étant le seul commerce de la commune, il est nécessaire de tout faire pour maintenir ces services à la population et dans des conditions de sécurité optimales pour nos administrés.

Les dépenses pour la commune pour les travaux seraient de 44 999.67€ HT.

Le plan de financement prévisionnel pourrait se décomposer ainsi :

CDAS (35% du montant HT des travaux) :	15 749.88€
Région (30% du montant HT des Travaux) :	13 499.90€
Autofinancement :	15 749.89€

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention au Département au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité » (CDAS 2022) pour un montant de 15 749.88€ et à la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de la Performance territoriale pour 13 499.90€.

*Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, par 1 voix Contre (Murielle Berlioz), et 14 voix Pour*

- **Accepte** de participer financièrement les travaux sur le bâtiment permettant ainsi de maintenir aux normes de sécurité le seul commerce de la commune.
- **Autorise** Monsieur le Maire à faire la demande de subvention au Département au titre du CDAS pour un montant de 15 749.88€.
- **Autorise** Monsieur le Maire à faire la demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de la Performance Territoriale pour un montant de 13 499.90€.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents en rapport avec ces dossiers de demande de subventions.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

### 31- Point sur le projet de Centre Aquatique intercommunal à Epagny/Metz-Tessy

Mme FERRY fait un point sur la réunion à laquelle elle a assisté concernant le projet de Centre Aquatique intercommunal à Epagny.

La commune d'Epagny Metz-Tessy porte ce projet au nom d'un regroupement de communes situées dans le Nord-ouest du Grand Annecy. Il s'agit au total de 17 communes, 10 faisant partie de la CA du Grand Annecy (Epagny Metz-Tessy, Poisy, Fillière, Chavanod, Argonay, Montagny les Lanches, Groisy, Charvonnex, Nâves-Parmelan et Villaz) et 7 faisant partie de la Communauté de Communes Fier et Ussets (CCFU : Sillingy, la Balme de Sillingy, Choisy, Lovagny, Mésigny, Nonglard, Sallenôves).

Les piscines du Grand Annecy et des alentours sont saturées. Ainsi l'ensemble des communes a décidé d'étudier la faisabilité d'un équipement mutualisé afin d'offrir, en premier lieu aux scolaires la possibilité d'apprendre à nager et en parallèle un équipement moderne et multiactivité familiale de proximité aux administrés.

La commune d'Epagny Metz-Tessy étant au centre de ce regroupement et ayant encore du foncier disponible sur son territoire a proposé d'accueillir le centre aquatique.

Le cabinet Mission H2O est en charge de l'étude de faisabilité intercommunale afin de définir la pertinence et le dimensionnement d'un équipement aquatique au regard du territoire.

Cette mission consiste dans un premier temps à valider les besoins du territoire, les modalités d'implantation, les impacts financiers en coût global et actualiser le contexte concurrentiel. La seconde phase concernera la définition du préprogramme.

A ce stade de l'étude de faisabilité, les coûts de fonctionnement sont évalués à 20€/habitants/an.

Mme Ferry propose d'envoyer les documents de l'étude de faisabilité ainsi que les annexes à tous les conseillers qui pourront ainsi prendre connaissance des propositions.

Elle indique qu'une prochaine réunion est programmée pour le 15 juin à 10h30 et que les conseillers intéressés peuvent y participer.

### 32-21/2022- CAUE Convention d'accompagnement du Maître d'Ouvrage : Assistance après le choix de la l'opérateur

Suite aux derniers échanges avec Mme CORBIN, le CAUE peut accompagner la commune de Nâves-Parmelan. Cette nouvelle mission s'inscrit dans la continuité de la mission d'accompagnement qui a été réalisé à notre profit et qui portait sur le lancement d'une consultation d'opérateurs sur la base d'un cahier des charges pour réaliser un nouveau quartier de logements sur le secteur des Grosses Pierres. Le choix de l'opérateur a eu lieu en avril dernier. L'assistance du CAUE se poursuivra jusqu'à la vente du foncier et au dépôt des autorisations d'urbanisme pour l'aménagement du quartier des Grosses Pierres.

Sur la base des besoins que la commune a recensés, le CAUE, nous accompagnera pour la réalisation ou avis sur des réunions publiques, ateliers habitants, rencontres avec l'aménageur, pour aider la collectivité à définir des valeurs et des cibles à atteindre en matière de performances énergétiques et environnementales, pour transcrire les éléments quantitatifs et qualitatifs structurants du projet à terme dans le contrat de cession du foncier public, d'analyser les permis valant division après la vente du foncier pour s'assurer de leur conformité avec le contrat et le cahier des charges de l'appel à projet.

Une contribution volontaire et forfaitaire de 6 000€ net au titre d'un contribution générale de l'activité du CAUE sera versée par la commune et servira à rétribuer les compétences internes et externes mobilisées.

Le CAUE nous a transmis une proposition de convention qui définit les modalités de cette intervention. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à la signer.

*Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité*

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance après choix de l'opérateur et son annexe
- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

### 33 – Point sur les dossiers d'urbanisme

Permis de construire en cours d'instruction :

- PC 07419821A0005 déposé le 24/12/21 par la société ALPINA, 5 bis avenue du Pré Closet, pour la construction de 7 logements collectifs et 3 individuels, 441 route du Parmelan.
- PC 07419821A0003MO1, permis modificatif déposé le 21/03/22 par M. MERCIER, 22 rue du Rupetit, GENAS pour modifier l'implantation de la maison, la toiture, les façades et créer une terrasse.  
Une réunion s'est tenue le 9 mai à la mairie avec l'architecte du projet, le service instructeur du Grand Annecy, l'architecte conseil du CAUE et la Municipalité.

### 34– Questions diverses

**Elections législatives** : Il y a toujours des créneaux de disponibles pour tenir le bureau de vote et participer au dépouillement pour les 2 tours. Des élus s'inscrivent sur des créneaux supplémentaires et nous continuons de rechercher de personnes pour tenir les bureaux de vote et participer au dépouillement parmi les administrés.

**Crèche Municipale de Villaz** : Les élus vont se rapprocher de Villaz pour savoir où en est le projet et leur demander de le présenter à l'ensemble des élus de Nâves-Parmelan.

**Prochain Conseil municipal** : 27/06/2022 à 20h

#### Prochaines réunions :

- Réunion pour le PADD avec les élus de Villaz et d'Argonay dans la salle du conseil de Nâves-Parmelan le 8/06 à 18h
- Centre aquatique le 15/06 à 10h30 à Epagny

**Infos diverses** : Fermeture des services administratifs et technique le vendredi 15 juillet 2022

Séance levée à 21H20.

Le secrétaire de séance  
Anne FERRY

Le Maire  
Christophe PONCET

